CRITERIUM FEDERAL « PACA »

REGLEMENT 2010/2011

Applicable en 09/2010 (sans montants du tour 4 de 2009/2010)

REGLEMENT PARTICULIER DU CRITERIUM FEDERAL

NIVEAU REGIONAL DE LA LIGUE « P A C A »

EDITION DE JANVIER 2010

Document de référence : Règlements fédéraux

Pierre RISSO

Responsable Régional C A

334 BD DE LA MADELEINE

06000 NICE

Tel : 04 93 86 54 72

pierre.risso@dbmail.com

ORGANISATION :
Il est nécessaire de disposer de 44 tables sur un week-end pour l'ensemble des catégories. 1 salle de 12 tables le dimanche et 2 salles de 16 tables (1 samedi et 1 dimanche)
Repêchages et Forfaits excusés : Jusqu'au jeudi précédent l'épreuve à 20 heures. Au-delà la fourniture d'un justificatif est obligatoire dans les 5 jours.

A chaque tour, auprès du juge arbitre, dépôt de la licence (contre remise du dossard dont le port est obligatoire pour toute la durée de la compétition). A la fin, le dossard est rendu et la licence récupérée par chaque joueur.

Modalités Pratiques :

Un responsable « PACA » avec 2 responsables régionaux
1 responsable des salles dans chaque ligue
Chaque responsable gère les engagements de début de saison, la saisie des résultats et la ventilation des convocations aux clubs de sa ligue.
Les quotas pour la montée supplémentaire sont établis après le tour 4 et valables les 4 tours de la saison suivante.

Formule : 1 niveau **ELITE**, 32 joueurs en 8 poules de 4 en formule double KO et classement intégral. Au meilleur des 5 manches (poules et tableau)
Montants des départementales : 10 (remontées faites par le responsable régional de chaque ligue)
Intégration des nouveaux inscrits pour les N°300 à 600.
Formation des poules : Par la méthode du serpent en fonction des résultats du tour précédent ou de la saison précédente pour le tour 1
DAMES : 16 féminines en 4 poules de 4 en formule double KO et classement intégral. Au meilleur des 5 manches (poules et tableau)
Montantes des départementales : 7 (remontées faites par le responsable régional)

CATEGORIES JUNIOR, CADET, MINIME, BENJAMIN, GARCONS ET FILLES:
16 joueurs en 4 poules de 4 en formule double KO et classement intégral. Au meilleur des 5 manches (poules et tableau)

ACCESSIONS EN N2 : Il y a **deux montées par catégorie messieurs en N2 et Une montée par catégorie féminine (saison 2010-2011)**, sauf pour les Benjamins ou Benjamines qui auront 1 montée en Minime au niveau Pré National pour les féminines et 1 montée pour les messieurs. (Voir Règlement de la N2)
Montants de départementales : 7

FORFAITS : Les règlements fédéraux seront appliqués et de plus, une amende de 16 Euros sera due à la Ligue considérée pour tout forfait non excusé.
Le forfait est considéré comme non excusé si le joueur absent n'a pas prévenu le responsable ou le juge arbitre de l'épreuve avant le jeudi 20 heures (limite des repêchages) qui précède la compétition, dans le cas d'un forfait après le jeudi 20h, il est tenu de fournir un justificatif sous 5 jours au responsable de l'épreuve. En cas de non respect de cette procédure, il y a élimination totale du critérium fédéral**.**

REMARQUES : Un forfait excusé vaut descente d'une division, 2 forfaits excusés équivalent à une élimination. **Un forfait non excusé** provoque l'élimination du critérium fédéral. Le premier tour passé, tout joueur ne peut démarrer qu'au niveau départemental sauf cas de mutation exceptionnelle (niveau de la ligue quittée).

ABANDONS

En poule : A tous les échelons, tout joueur ou joueuse ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle ci marque 0 point pour le tour considéré et descend d'une division. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé. La même règle s'applique pour la première partie du tableau (barrage). Les résultats individuels (parties jouées) sont enregistrés dans SPID

Dans les tableaux de 16 ou 8 ou Classement entre poules :

Après la première partie du tableau, tout joueur ou joueuse ne disputant pas une partie comptant pour le tableau KO ou abandonnant au cours de celui ci (**sauf sur blessure justifiée par un certificat médical dans les 48 heures**) est considéré comme battu par 3 à 0 (**résultat enregistré**) et classé dernier de ceux battus au même tour que lui. Il en est de même pour les parties de classement.

RETARD

Si un joueur ou une joueuse n'a pas signalé sa présence au J. A. ou que sa participation n'est **pas confirmée par une tierce personne 15 mn, après l'horaire indiqué** pour l'appel des participants, il sera considéré forfait afin de modifier éventuellement la composition des poules. Si le joueur a été annoncé comme participant à la compétition, il sera considéré **forfait 15 mn après l'appel de sa première partie. (Scratch définitif sauf cas exceptionnel et décision du juge arbitre).**

PREMIERE PARTICIPATION OU REPRISE D ACTIVITE.

En messieurs, les numérotés au-delà de 600 sont en fonction des quotas prévus par les règlements fédéraux si toutefois cette intégration ne fait pas descendre un joueur classé au même niveau, auquel cas, c'est le joueur intégré qui évoluera au niveau inférieur. En dames, intégration jusqu'au classement 13 (plus de 1300 pts) dans la mesure du possible. (comme en messieurs).
Pour les catégories jeunes, il y aura examen au cas par cas.

MODIFICATION DES POULES :

Dans le cas où une poule présente deux forfaits (ou plus), le Juge Arbitre intégrerait dans la poule le quatrième joueur d'une poule voisine. Il tiendra compte du Club du joueur intégré pour ne pas ajouter, si possible dans la poule reconstituée un joueur de même Club que ceux composant déjà la poule. (**Inutile si utilisation de SPID Déconnecté**)

ARBITRAGE :

Les joueurs et joueuses sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le JUGE ARBITRE. En cas de **refus** le joueur (ou la joueuse) sera considéré comme abandonnant la compétition. Il marque 0 point et descend de **2 divisions**. La sanction sera prise par le JUGE ARBITRE après un troisième appel. **Les joueurs doivent vérifier qu'ils n'ont plus de rencontre à arbitrer avant de quitter la salle.**

MONTEES DE CHAQUE DEPARTEMENT : VOIR TABLEAU CI-JOINT